



Changement de statut étudiant à Vie privée et familiale suite à un PACS

Par **Aliform**, le 15/10/2022 à 15:11

Bonjour,

Actuellement détenteur d'un visa étudiant élève, j'ai l'intention d'effectuer une demande de titre de séjour vie privée et familiale. Avec ma conjointe française, nous venons d'enregistrer un PACS auprès de la mairie de notre résidence. En sachant que mon titre arrive à échéance le 21/01/2023, je voudrais savoir si je peux déposer mon dossier dès maintenant sur le site Démarches Simplifiées.

Si vous avez des retours à partager à propos de cette démarche, j'en serais fort reconnaissant.

Merci beaucoup

Par **miyako**, le 16/10/2022 à 19:02

Bonsoir,

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

Il y a un certain délais à respecter ,après le PACS .De plus la demande doit se faire plus de deux mois avant l'expiration de votre visa actuel.

Cordialement